

L'Abonnement

L'Abonnement, c'est une formule qui permet de découvrir ou de faire découvrir - recevoir ou offrir - des articles proposés par la librairie 'Impressions' sur la base de modalités définies d'un commun accord, entre fournisseur et client.

Il s'agit d'un contrat de confiance mutuel entre le libraire, qui s'efforcera d'être le plus à l'écoute des attentes du client, et ce dernier, ouvert aux choix qui lui seront proposés.

Forme de l'abonnement :

L'abonnement se matérialise de deux manières différentes :

1. Par un document de papier cartonné de format A5, un bon émis par la librairie, qui indique le type d'abonnement et qui sert d'attestation pour le client. A l'image d'une carte de fidélité, ce bon correspond à l'*Abonnement* à proprement parlé. Tamponné à chaque échéance périodique, il incarne l'échange entre les parties.

2. Par une inscription sur un fichier-client informatique sauvegardé sur place et qui détaille les spécificités de l'abonnement ainsi que les étapes en cours d'utilisation de celui-ci.

Si le bénéficiaire de l'*Abonnement* le perd ou l'oublie, les données seront de toute manière enregistrées sur le fichier-client. Le bon pourra être complété à une autre occasion, ou un nouvel exemplaire pourra être édité si souhaité.

En cas de litige, c'est le fichier-client de la librairie qui fait foi.

Copie de l'extrait du fichier-client peut être demandée à tout moment par le client.

Le bénéficiaire d'un abonnement peut se faire représenter par un intermédiaire si celui-ci est en mesure de présenter l'*Abonnement* correspondant.

Descriptif détaillé de l'abonnement :

Périodicité :

La durée de l'abonnement court sur un an. Quatre modèles de périodicité préétablis sont disponibles : l'abonnement mensuel, le bimensuel, le trimestriel ou le semestriel, correspondants respectivement à 1 article par mois (12), 1 tous les deux mois (6), 1 tous les trois mois (4) ou 1 tous les six mois (2). La validité du contrat s'étend jusqu'au terme de toutes les échéances prédéfinies et peut donc, selon les cas, dépasser la durée conventionnelle.

Valeur :

Le client décide de la somme globale qu'il verse pour le modèle d'abonnement choisi, sachant que celle-ci ne peut s'élever à un montant moyen inférieur à 15CHF par tranche. Le solde de l'abonnement sera établi et réglé au moment de la dernière échéance. La librairie s'engage à ne pas dépasser les 10% de marge d'erreur sur le montant total d'un abonnement. Elle facturera ce 10% maximum supplémentaire ou dans un cas contraire, remboursera les excédents versés. Si un client décide que dans tous les cas la somme définie au départ ne devra pas être dépassée, cet impératif sera consigné sur le fichier-client.

Coordonnées et spécificités :

Les coordonnées du client seront enregistrées en tant qu'acquéreur et personne de contact. Sauf si l'acquéreur contracte un abonnement pour lui-même, ce sont ensuite les coordonnées du destinataire qui seront enregistrées. En collaboration avec le libraire, l'acquéreur définit ensuite les termes qu'il juge nécessaires ou pas pour circonscrire au mieux la personne et les goûts du bénéficiaire de l'abonnement. La librairie se basera sur ces descriptifs pour établir la liste de ses choix.

A cette classification personnelle pourra s'ajouter l'option de sélection par type d'article susceptible d'être fourni par la librairie 'Impressions', c'est-à-dire : des bandes dessinées, des livres, des jeux ou quoi que ce soit qui figure à son catalogue.

A savoir que le domaine d'expertise de la librairie reste celui de la bande dessinée et qu'il en constitue le type par défaut.

Entrée en vigueur, modification ou annulation du contrat :

L'abonnement entre en vigueur à réception du paiement du montant forfaitaire intégral, sauf arrangement entre les parties. Au moment de la transaction, la date de son inscription est enregistrée. Les articles sont réservés à la librairie à partir de la troisième semaine du dernier mois de l'échéance en cours, sauf arrangement entre les parties.

Si le bénéficiaire d'un abonnement reçoit un article qu'il possède déjà ou qui ne lui convient pas, il peut l'échanger à la condition d'y renoncer sur place ou de le restituer dans l'état où il l'a reçu, propice à la revente. La validité de l'état d'un article est du ressort de la librairie.

A tout moment le bénéficiaire de l'abonnement peut rompre le contrat s'il ne s'estime pas satisfait ou pour toute autre raison. Dans ce cas l'entier du restant de la somme déjà acquittée et non utilisée lui sera restitué. Une personne bénéficiaire de moins de 16 ans qui n'est pas émettrice de l'abonnement devra obtenir l'accord de l'émetteur pour bénéficier de cette restitution.

Si le libraire constate qu'un bénéficiaire de l'abonnement use trop largement de son droit d'échange, il peut à son tour décider de rompre l'abonnement en restituant à la personne la somme non utilisée, sous réserve des mêmes conditions d'âge décrites plus haut.

Livraison :

Le bénéficiaire d'un abonnement pourra faire l'objet de livraisons gratuites, si souhaité, tant que celles-ci s'inscrivent dans un rayon de 3 kilomètres en moyenne à partir de la librairie.

Les articles pourront autrement être livrés par l'intermédiaire d'une entreprise de transport, aux tarifs appliqués en vigueur.

Au plaisir d'expérimenter ensemble, pour votre pleine satisfaction, cet outil de transmission de notre expérience.

librairie 'Impressions', La Chaux-de-Fonds, le 7 janvier 2023